

La Commune de Les Deux Alpes
RECRUTE
Un(e) Policier ou policière municipal
Poste à pourvoir au plus tôt

Placé sous l'autorité du responsable du service de la Police Municipale, vous serez chargé(e) d'accomplir les missions suivantes :

- Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques :
 - Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs et arrêtés de police du Maire.
 - Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur.
 - Réguler la circulation routière et veiller au respect du Code de la Route.
 - Prendre les mesures appropriées pour veiller à la sécurité des personnes, des biens et au maintien du bon ordre.
 - Surveiller la sécurité aux abords des écoles.
 - Préparation et encadrement des manifestations publiques en concertation avec les partenaires socio-économiques.
 - Surveillance pédestre et motorisée de la voie publique et du territoire, ainsi que des rassemblements de personnes.
 - Surveillance des fermetures des débits de boissons et des établissements de nuit.
 - Suivre l'évolution des textes législatifs et réglementaires ;

Les missions et activités ci-dessus sous entendent des tâches non listées. Les agents peuvent se voir confier d'autres missions dans le cadre du projet de service. Ils peuvent, ponctuellement et/ou en cas de nécessité liée à la mission de service public, assurer d'autres activités.

Compétences requises

- Communication exemplaire avec la population locale et touristique.
- Transmission régulière d'informations au responsable de service et au Maire.
- Ecrits judiciaires et administratifs.
- Echanges d'informations permanents avec les autres policiers municipaux.
- Relations avec l'ensemble des services ; contacts réguliers avec les services techniques, le service d'urbanisme, sociaux, juridiques, scolaires, culturels, sport et animations...
- Coopération éventuelle avec les services de police des communes limitrophes.
- Collaboration avec les forces de sécurité de l'Etat, la Préfecture, l'Equipement, les services judiciaires, les affaires sociales, les services des douanes, les services de secours (PGHM, SAMU, pompiers...)
- Relations ponctuelles avec les acteurs locaux de la vie économique et sociale, le milieu associatif et les partenaires sociaux.
- Sens de l'écoute, du dialogue et du travail en équipe.
- Discrétion et devoir de réserve.
- Disponibilité et force de proposition.
- Bonne condition physique.
- Aptitude à la résistance aux basses températures et au climat montagnard.
- Travail sur Word et Excel.

Conditions d'exercice :

- Temps de travail : 100%
- Service composé de 5 agents de police municipale, 1 ASVP titulaire et de renforts contractuels en saison estivale et hivernale.

- Services de nuit (cycle de 3 semaines sur 4) en période touristique, travail le week-end et jours fériés.
- Congés annuels et récupérations pris en intersaison (mai, juin, septembre, octobre et novembre).
- Port d'armes des catégories B6, B8 et D2.
- Respect de la déontologie.
- Observation des consignes.
- Titulaire du permis B.
- Maîtrise des gestes techniques de protection et d'intervention.
- Aptitude à la maîtrise de soi lors de la gestion des situations conflictuelles.
- Connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères très appréciée (anglais, italien...)

Statut

Agent de catégorie C de la filière police – Grade de gardien titulaire à brigadier-chef principal.

Formation initiale accomplie

Rémunération

Conditions statutaires et primes.

Avantages :

- Chèques déjeuners
- Comité des Œuvres Sociales
- Amicale du personnel
- Mutuelle et maintien de salaire
- Accompagnement à la recherche d'un logement

Adressez votre candidature **au plus tard le 15 septembre 2022** à :

Monsieur le Maire Des Deux Alpes

Mairie de Les Deux Alpes

48 Avenue de la Muzelle

38860 LES DEUX ALPES

recrutements@mairie2alpes.fr